

# Yemaya

N° 21

LETTER DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LA PÊCHE

MARS 2006

## Editorial

Chères amies, chers amis,

Dans ce numéro de Yemaya, vous trouverez des articles qui viennent du Chili, du Brésil, de l'Union européenne. Au Chili et au Brésil, le gouvernement a pris des mesures visant à déléguer des responsabilités aux populations locales pour gérer les ressources halieutiques. Ces mesures tiennent compte du fait que la participation des communautés locales est essentielle pour une bonne gestion des pêches. Au Chili, des zones de gestion et d'exploitation (AMERB) ont été instaurées, procurant à des groupes communautaires bien définis quasiment des droits de propriété sur les ressources sédentaires. Au Brésil, un système légèrement différent de zones protégées (RESEX) est en cours de développement.

Les articles analysent ces diverses initiatives dans une perspective de genres. Ainsi, l'article raconte les démarches entreprises par un groupe de femmes pour obtenir l'attribution de zones de gestion et d'exploitation pour des algues marines et les problèmes rencontrés, notamment de la part des syndicats de pêcheurs.

L'article du Brésil soulève différents problèmes à propos du système RESEX, qui devrait tenir compte en même temps de la terre et de la mer. Il souligne que, même si les communautés se voient attribuer des droits d'accès dans les eaux côtières, les avantages restent minimes si elles n'ont pas de droits semblables sur le littoral. Cela est particulièrement vrai lorsque d'autres intervenants très puissants entrent en jeu, par exemple des opérateurs touristiques, déterminés à s'installer sur le front de mer. Cet article traite également des aspirations des hommes et des femmes au sein des communautés de pêcheurs et des priorités divergentes des populations

locales, de l'industrie touristique et des groupes écologistes conservationnistes.

La résolution du Parlement européen sur Les réseaux des femmes : pêche, agriculture et diversification (2004/2263 INI), adoptée le 15 décembre 2005, est intéressante. Elle demande aux Etats membres d'entreprendre les actions nécessaires pour garantir une meilleure reconnaissance juridique et sociale du travail des femmes dans le secteur de la pêche. Elle demande également à la Commission d'envisager des mesures visant à aider au développement d'un réseau de femmes pour l'ensemble de l'Union européenne. A cet égard, on se réjouit de la récente mise en route de la formation d'un réseau comprenant des organisations de femmes de la pêche en Europe, appelé Réseau européen AKTEA: Femmes dans la pêche et les cultures marines.

Nous reprenons également une information relative à l'utilisation de séchoirs solaires par des femmes du Tamil Nadu, en Inde. Après le tsunami, un certain nombre d'initiatives intéressantes ont été proposées à ces femmes et l'expérience acquise pourrait être utile pour d'autres femmes de la pêche dans d'autres régions du monde.

Nous remercions ceux et celles qui ont répondu au questionnaire sur Yemaya. Vos commentaires sont très utiles. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, le questionnaire est également disponible sur le site Internet d'ICSF ([www.icsf.net](http://www.icsf.net)). Vos commentaires et vos contributions au bulletin nous intéressent. Faites nous savoir si vous voulez recevoir un rappel deux mois avant la publication du prochain bulletin pour communiquer à temps articles et informations diverses concernant les femmes au sein des populations de pêcheurs. Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante [icfs@icsf.net](mailto:icfs@icsf.net)



## Sommaire

|                  |         |
|------------------|---------|
| Chili.....       | 2, 3, 4 |
| Brésil .....     | 6       |
| Union européenne | 8, 10   |
| Inde .....       | 11, 12  |

**Amérique latine / Chili****Non comptabilisées, sous-estimées**

*Les femmes sont activement présentes dans la pêche artisanale et au sein des communautés, mais leur situation reste précaire et leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur*

**par Fabio Iacomini, de Terra Nuovo, Italie**

Comme le développement est habituellement synonyme d'exploitation des ressources naturelles et que la pêche est le plus souvent une affaire d'hommes, le travail et la présence des femmes sont des choses qui demeurent largement imperceptibles. C'est pour cela que les questions de genres ont fait leur apparition dans les débats officiels sur la pêche seulement depuis 2001. Dans ses registres de la pêche artisanale, SERNAPESCA (l'administration chargée du secteur de la pêche) ne tient pas compte des activités d'appui fournies par les femmes : préparation des hameçons, transformation, vente directe de la production. Seulement 4 105 femmes sont officiellement inscrites comme directement impliquées dans la pêche artisanale. Ce chiffre est bien loin de la réalité : entre 10 et 18 pour cent des femmes travaillant dans la pêche.

Cette situation entraîne une marginalisation des femmes dans les programmes gouvernementaux. Si elles ne sont pas comptabilisées, comment peuvent-elles faire l'objet d'une quelconque stratégie de développement ? Le problème est le même avec les programmes officiels visant à améliorer la production de ce secteur par des moyens à grande échelle qui nécessitent un haut niveau d'organisation. Les groupements de femmes intéressées par le développement économique et diverses activités productrices ont du mal à se faire une place.

Tout cela a incité le réseau des femmes de la CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili) à accorder une attention prioritaire au problème de l'accès à la ressource et de sa gestion. Comme les femmes ne sont pas reconnues comme des acteurs à part entière du secteur de la pêche, elles ne peuvent pas obtenir des droits d'accès. Elles n'ont guère leur mot à dire sur les ressources naturelles qu'elles exploitent, qui les fait vivre. Elles ne peuvent rien apporter pour prouver tout le temps passé dans une activité productrice ; elles ne peuvent pas apporter

des chiffres de débarquements pour prétendre à des droits historiques. Tout cela est pourtant important, compte tenu surtout du modèle de gestion des pêches en vogue qui pousse fortement à la privatisation des ressources halieutiques, avec l'instauration de quotas basés essentiellement sur des historiques de captures. Cette politique a été vivement combattue par les organisations de pêcheurs artisans qui considèrent que leur droit de vivre de la pêche est remis en cause.

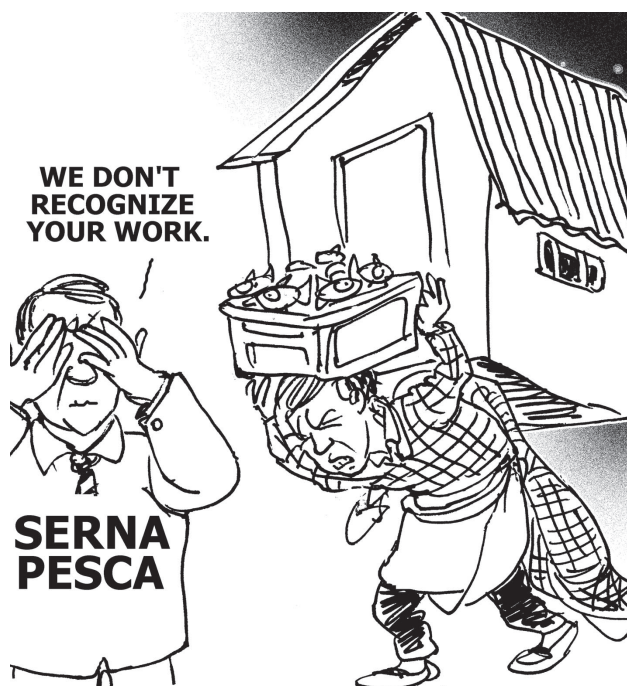
Cette situation, qui s'ajoute aux incertitudes inhérentes aux métiers de la pêche, est encore aggravée par le fait que ni les hommes ni les femmes ne bénéficient d'un quelconque système d'assurance ou d'épargne. Tout cela fragilise les groupes sociaux concernés.

Nombreuses sont les femmes confrontées à l'absence de reconnaissance de leur travail productif. On considère qu'il s'agit là d'une simple continuation de leurs tâches ménagères. En plus, elles se font souvent aider par leurs filles ou d'autres femmes de leur cercle de connaissances. Il n'est pas facile de calculer la valeur économique de cet apport qui reste donc invisible, noyé dans les diverses tâches domestiques. Et il leur est bien difficile d'accéder à une formation professionnelle. Par ailleurs, leur participation à un syndicat ou à d'autres types d'organisations est malaisé, et elles n'ont aucune couverture sociale ni assurance.

Autre aspect dommageable : leur faible présence dans les processus décisionnels et les structures professionnelles de la pêche artisanale. Ainsi avant 2004, sur les 21 membres du Comité national de la CONAPACH, il y avait seulement 3 femmes. Au niveau local, à la présidence des 24 fédérations régionales, il n'y avait pas une seule femme. Et pour tout le pays, sur un total de 504 organisations de la pêche artisanale, seulement 14 femmes présidaient une union syndicale.

A un niveau inférieur de responsabilités, par contre, on trouve davantage de femmes, dans des postes de trésorières, de secrétaires d'un syndicat local ou d'une fédération. Il est important de noter que certaines femmes ont une réputation de bonnes gestionnaires en matière de finances, ce qui est habituellement bien apprécié des pêcheurs, notamment les responsables. Et c'est bon pour l'image des femmes.

C'est dans ce contexte général qu'il faut trouver des réponses aux besoins concrets des femmes de la



pêche. On ne résoudra pas les problèmes sans s'attaquer notamment aux divers aspects de l'accès à la ressource et de la participation aux processus décisionnels.

Pour contacter Fabio, taper :  
fabioiacomini@yahoo.com

## Amérique latine / Chili

### La route sera longue

***Pour obtenir l'attribution d'une zone de gestion et d'exploitation, les femmes de la pêche sont confrontées à bien des difficultés***

**par Maria Teresa López Boegeholz, professeur, spécialiste de l'éducation à l'environnement et des questions de genres, doyenne, Université de Concepcion, Chili**

Au Chili, les droits d'usage et d'exploitation sont accordés aux groupements de la pêche artisanale dans la zone des 5 milles via des AMERB (zones de gestion et d'exploitation des ressources marines benthiques) qui sont une émanation du Sous-secrétariat à la pêche (Subpesca).

Le parcours administratif comporte plusieurs étapes. L'organisation intéressée fait d'abord une demande qui contient les précisions nécessaires sur la zone envisagée. Elle est adressée à Subpesca qui, en collaboration avec le Service national des pêches, le Sous-secrétariat à la Marine et la Direction générale

du territoire maritime, rédige un rapport technique. Ensuite vient la publication relative au projet des pêcheurs dans le journal officiel.

La demande pour une AMERB passe par plusieurs étapes : projet d'étude de base de la zone (ESBA), réalisation de l'étude, élaboration d'un plan de gestion et d'exploitation (PMEA).

Une fois que l'administration fiscale a donné son accord, la zone est confiée au groupement de pêcheurs dans le cadre d'un contrat d'exploitation. Le PMEa est défini sur la base d'une perception moderne de la gestion du littoral, c'est-à-dire qui cherche à trouver un équilibre entre préservation et exploitation afin d'assurer la pérennité des écosystèmes côtiers. On fait appel aux avis techniques des professionnels concernés. De cette façon, l'accès à la pêcherie est réglementé, dans un esprit de préservation de la ressource, et l'on encourage des pratiques responsables de la part des hommes et des femmes qui auront ainsi une activité de pêche commerciale.

Faire une demande pour une AMERB constitue un réel défi pour les femmes de la pêche artisanale. A cet égard, on citera l'exemple d'un groupe de 45 femmes qui ont surmonté de formidables obstacles pour développer leurs compétences essentielles, être capables d'utiliser de nouvelles techniques et de gérer au mieux leurs faibles ressources économiques.

Ces 45 femmes vivent dans la *caleta* (village) de Los Moros, dans la baie de Coliumo. Sur les 1 200 habitants de cette localité, 380 sont des marins qui adhèrent à quatre syndicats différents. Deux de ces syndicats sont uniquement masculins, l'un est mixte et l'autre est celui des 45 femmes. Elles exploitent dans trois AMERB les espèces d'algues suivantes : *Chondracanthus chamissoi*, *Sarcothalia crispata*, *Mazzaella laminarioides*. La première est très appréciée à Taiwan pour être consommée directement, mais elle doit respecter des critères de plus en plus sévères et elle nécessite beaucoup d'attention lors de son replantage et de sa croissance si l'on veut qu'elle rapporte. Les autres servent à faire des gélifiants.

Les 45 femmes ont formé le *sindicato* des travailleuses, des pêcheuses et ramasseuses indépendantes. Cette structure est dûment reconnue par l'Inspection du travail. Sa présidente est Sara Garrido qui a commencé à travailler dans la pêche quand elle était adolescente, il y a seize ans. Elle cueillait des algues au printemps et en été, puis elle a accompagné son mari en mer pour pêcher le congre et le crabe. Elle a



appris à bien vendre la production et à bien gérer le budget familial pour le mieux-être de sa famille et pour scolariser ses deux filles, âgées de 17 et 12 ans.

En 2002, le groupement décide de faire une demande d'attribution d'une AMERB pour des algues, étant donné que cette ressource faisait l'objet d'une surexploitation. Aujourd'hui encore il n'y a aucun contrôle administratif dans ce domaine. Les femmes ont exprimé leurs préoccupations et se sont engagées. Elles ont obtenu trois zones de gestion et fait valider un PMEA.

La première zone fait 600 ares et est déjà exploitée. Les deux autres font 4 hectares chacune. A cause d'un contentieux avec un syndicat masculin qui est contre cette attribution, l'ensemble est remis en question. Mais on trouvera peut-être une solution grâce à la négociation et à un échange, les femmes obtenant de nouveaux secteurs à la place de ceux qui sont contestés, même si leur ESBA a déjà été approuvé et qu'il y a un cofinancement dans le cadre d'un projet qu'elles ont mis au point et pour lequel elles ont obtenu le feu vert. Il n'y a pas encore d'ESBA pour les nouveaux secteurs et il n'existe pas non plus de gisement naturel pour les algues.

Sara Garrido a des choses étonnantes en tête. Dans ce petit coin de moins d'un hectare, et avec son plan de gestion, elle cherche la meilleure façon de faire prospérer le *Chondracanthus chamissoi*. Elle est

confiante car elle a bien écouté les universitaires et les techniciens qui l'ont aidée à préparer l'ESBA. Elle a toujours suivi leurs conseils et tenu compte de leurs mises en garde.

Elle a aussi fait approuver un autre projet où elle envisage le séchage et la déshydratation de l'algue, ce qui permettrait d'augmenter nettement les profits. Les femmes ont beaucoup fait pour obtenir des appuis financiers auprès de divers organismes : Fosis (Fonds de solidarité et d'investissement social), Sercotex (Service du crédit extérieur) et Chile Barrios (programme de développement pour lutter contre la pauvreté dans des populations vulnérables). C'est ainsi qu'elles ont pu lancer leur micro-entreprise à statut coopératif conformément à la législation.

A l'avenir, elles espèrent mettre en route un projet de « pêche expérimentale » pour des algues qui leur permettrait d'obtenir des cofinancements et l'appui technique nécessaire pour évaluer la durabilité environnementale et socio-économique des secteurs littoraux où il y a des gisements naturels d'algues.

L'opposition du *sindicato* des hommes a créé une atmosphère tendue, lourde, et cela pourrait avoir une influence sur la politique locale en matière de pêche. En écoutant Sara, en observant l'énergie et le courage dont elle doit s'armer, on se dit qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de parvenir, dans la transparence, à une bonne prise en compte des questions de genres pour le développement des pêches artisanales.

Pour contacter Maria Teresa, taper:  
mtlopezb@hotmail.com

## Amérique latine / Chili

### D'une génération à l'autre

**Les femmes du Chili n'hésitent pas à aller en mer avec leurs hommes : le travail ne leur fait pas peur. Leur seule crainte c'est de laisser les enfants seuls s'il arrive malheur**

Cet article de Soledad Neira est paru dans le quotidien chilien El Mercurio ([www.elmercurio.com](http://www.elmercurio.com))

PUERTO MONTT – « Sortons d'ici en vitesse, sinon c'est la fin », dit Bernardita Llancapani à son mari, en

essayant de garder son équilibre sur le bateau. Tout autour un violent orage s'est abattu sur le golfe de Comau, dans la province de Palena, région de Los Legos.

Comme des coques de noix, des bateaux artisans dansent entre des vagues de 4 ou 5 m. Bernardina n'a pas le temps de prendre peur tant ses pensées sont portées vers ses deux fillettes de 3 et 5 ans qui attendent à Quiaca, sur l'île de Llancahué. « Nous allons mourir ; que vont-elles devenir ? ». Son mari l'exhorte à garder confiance.

Ils étaient déjà en mer lorsqu'ils ont capté une alerte météo en provenance de la Marine. Un orage se préparait, mais le seul abri, à Hunay, est privé. Il fallait donc se mettre à la cape et attendre que ça se passe, ou risquer de perdre le bateau et sa vie.

L'île de Quiaca fait partie de Hualaihué. Trente-trois familles y vivent et toutes les femmes pratiquent la pêche. Grands-mères, mères, filles, petites-filles sortent sur leurs fragiles embarcations pour plusieurs jours. La plupart accompagnent le mari, mais certaines y vont seules sur leur propre bateau.

Toutes sont déclarées auprès de l'administration et possèdent une licence à jour. Dans la famille de Bernardita, les femmes pêchent depuis trois générations : elle-même, sa mère, sa grand-mère qui travaille seule depuis le décès de son mari. La perte de matériel, du bateau même, ne les décourage pas. Au Chili, si la pêche est traditionnellement une affaire d'hommes, on constate que de plus en plus de femmes vont en mer avec le mari ou embarquent comme matelots. Elles ont leurs propres unions syndicales.

Le quota de capture fixé par l'administration (Sernapesca) est de 330 kg. Parfois les prises n'atteignent pas 12 kg, ce qui représente tout juste 700 pesos (environ 1 •). Ojeda, de Quiaca, fait remarquer qu'avec un si petit quota, son mari ne pourrait pas embaucher un matelot, et c'est pour cela qu'elle doit aussi aller en mer.

Elles commencent à travailler dès leur enfance et apprennent les rudiments du métier pendant l'été, car « c'est alors moins dangereux », dit Bernardita qui a débuté à l'âge de 6 ans. Les femmes s'occupent également de tâches plus humbles, nettoyer et garnir les hameçons, par exemple. Quand elles travaillent

comme matelot, il faut sans cesse faire attention : un mauvais mouvement et on est à l'eau.

Alejandra Contreras, qui est de l'île de Juan Fernandez, est devenue experte en langouste. On se procure l'appât, on le met dans les casiers, on met les casiers à l'eau. Tous les jours, il faut les relever, les contrôler, les repositionner.

A 2 000 km plus au Sud, Miguelina Oyarzún, 64 ans et originaire de Chiloé, travaille dans la pêche depuis l'âge de 22 ans à Punta Arenas. Elle prenait d'abord du *robalo* (bar) ou du *merluza de cola larga* (hoki), puis elle est allée sur l'araignée. Elle a deux bateaux (*La Gordi* et *La Marina*) et espère bien être en mer en juillet, avec l'ouverture de la saison pour cette dernière espèce. Elle a eu deux accidents sérieux mais, pour la citer, « je n'ai jamais eu l'intention de quitter. Si c'est en mer que je dois mourir, qu'il en soit ainsi ».

Daniza Orrego, 26 ans, est d'Antofagasta. On la surnomme « La Chunga ». Elle a suivi les traces de son père comme matelot. Elle est mère de quatre enfants, et c'est la seule parmi les personnes interviewées qui estimait être victime de discrimination. Toutes les autres se considéraient comme bien acceptées par les hommes.

Daniza se souvient qu'une fois, entrant dans la cale pour décharger le poisson, elle a été prise à parti par ses collègues masculins. Ils estimaient que j'étais là pour perdre mon temps. Pourtant je faisais le même travail qu'eux ». Ce genre de chose arrive, et des situations étranges aussi. Une fois, alors qu'ils étaient tout près de faire naufrage, tout le monde s'est déshabillé pour se jeter à l'eau, sauf Daniza.

Les femmes n'ont pas peur de la mer, mais elles la respectent. « Un accident est toujours possible. Malgré tout, il faut y aller, pour les enfants », dit Rosa Ojeda.

Sur les 50 000 pêcheurs chiliens inscrits à SENAPESCA, il y a 2 089 femmes. C'est dans la Région des Lacs (Los Lagos) qu'elles sont les plus nombreuses : 11 500 hommes et 1 000 femmes. Vient ensuite la Région de Biobio : 9 200 hommes et 550 femmes. Dans la région d'Aisén, sur 2 000 hommes il y a seulement 19 femmes, éparpillées entre de petites localités : Puerto Cisnes, Puerto Aisén, Puyuhuapi, Isla Gala, Gaviota et Puerto Aguirre.

## Amérique latine / Brésil

### Intérêts contradictoires

*Le concept de réserve d'extraction marine offre apparemment plus d'avantages pour les populations locales que d'autres systèmes de protection de l'environnement. Mais pour cela il faudrait résoudre auparavant un certain nombre de problèmes.*

**Par Regina Célia Di Ciommo, Laboratoire d'écologie humaine et d'ethno-écologie, Université fédérale de São Carlos, Brésil**

Depuis 1989, le Brésil expérimente un nouveau type de partenariat en matière d'exploitation et de préservation des ressources naturelles. Il s'agit des *Reservas Extractivistas* (RESEX). Dans cet article, il sera question de la réserve extractive de Ponto do Corumbau, située sur la Costa do Descobrimento, à 800 km au sud de Salvador, la capitale de l'Etat de Bahia. Dans cette région se trouvent les restes de la Mata Atlântica (paysages de mangroves et de récifs coralliens) classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999.

La RESEX de Corumbau a été créée en septembre 2000 à l'initiative de pêcheurs artisans de neuf communautés différentes. Il s'agissait de protéger la région des prédateurs perpétrés par des bateaux industriels et qui mettaient en danger les stocks de crevettes.

Des droits d'usage sont officiellement accordés aux pêcheurs traditionnels du littoral, soit 484 inscrits, appartenant à ces communautés. Ils sont pour cela regroupés en trois associations. Le décret instaurant la RESEX de Corumbau précise que « son objectif est d'assurer l'exploitation durable et la préservation des ressources naturelles renouvelables dans lesquelles les populations locales effectuent traditionnellement des prélèvements ». Des instituts de recherche et des services publics fournissent un appui essentiel pour la bonne marche du projet.

Les travaux d'Alpina Begossi en Amazonie estiment que les réserves extractives présentent, par rapport à d'autres approches, des aspects intéressants en matière d'organisation politique, de progrès social et écologique. Mais on n'en est pas encore là à Corumbau.

Dans cette réserve, les populations sont isolées à cause de l'état des routes et des ponts, et il n'y a pas d'électricité. Les gens ne peuvent donc pas participer

comme il faudrait aux processus décisionnels. Les femmes sont peu présentes pour diverses raisons, notamment les contraintes de la maternité et les traditions qui freinent la libre expression en public et empêchent d'avoir une bonne connaissance des sujets traités.

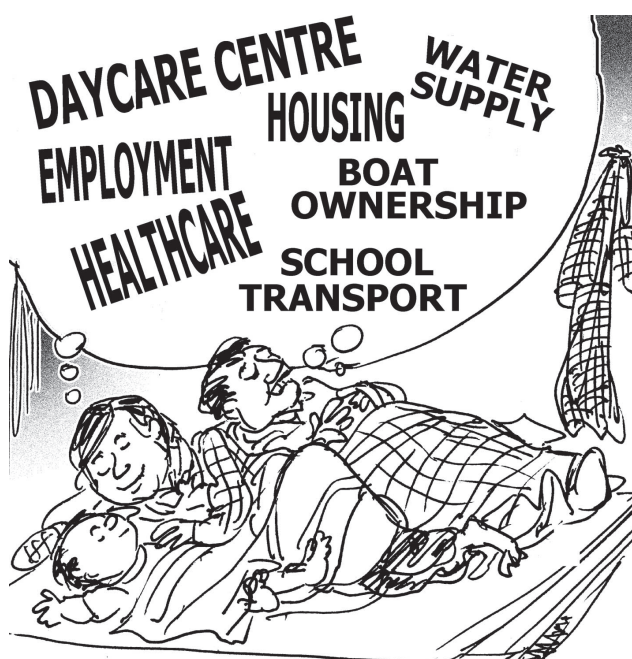
Dans la réserve extractive, il y a la terre et la mer. Mais c'est seulement en mer que la population a un droit d'usage, pas dans leur environnement à terre. Et c'est là qu'il y a des problèmes. En mer, la ressource est propriété collective, de par la loi, tandis qu'à terre c'est la propriété privée et le droit commercial qui s'appliquent. A terre donc, ceux qui ont un poids économique certain (dans le tourisme en particulier) exercent une influence considérable.

Ces opérations alimentent une spéculation croissante sur le foncier. Les habitants traditionnels de la zone se voient contraints de vendre leur logement à vil prix et de partir là où il n'existe aucune infrastructure et où l'aide publique ne parvient pas. Comme il existe une privatisation rampante du front de mer et de son usage, les populations locales ont plus de mal à accéder à la mer. Cela entraîne une perte progressive des us et coutumes et finalement l'éviction des communautés de pêcheurs du rivage.

Afin de promouvoir la participation effective des diverses parties prenantes, en particulier des femmes, à la gestion de la réserve, confrontée aux changements imposés par le tourisme, il a été organisé une enquête participative sensibilisée aux questions de genres (PAGP). On a fait appel pour cela à des techniques et des outils préconisés par l'UICN.

Le présent article traite particulièrement des résultats de deux ateliers PAGP: *Rain of Dreams* (pluie de rêves) et *What hurts most* (ce qui fait le plus mal). Le premier visait à identifier les aspirations essentielles des hommes et des femmes quant aux améliorations envisagées sur le plan personnel, communautaire et environnemental. Le second a tenté de repérer les problèmes critiques et de comprendre leurs répercussions sur les hommes et les femmes dans leur vie personnelle, familiale et publique.

En tout 118 femmes et 17 hommes ont participé à ces ateliers. La présence restreinte des hommes limite sans doute les possibilités pour une analyse coopérative, mais on a pu cependant mettre en évidence les relations de pouvoir entre hommes et femmes au sein des communautés. Sont également apparues des priorités différentes, les femmes étant plus soucieuses de trouver un équilibre entre leurs tâches productives et leur rôle reproductif. Elles ont



exprimé leurs préoccupations quant à la santé de leurs enfants, au manque de soins médicaux dans les communautés, au manque d'eau potable. Elles rêvaient de garderies pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, de travail et de revenus permettant d'améliorer leur autonomie financière et leur contribution au bien-être de l'ensemble de la famille. Les participantes ont fait remarquer qu'il existe de nombreuses possibilités pendant les saisons touristiques, que les garderies seraient très utiles pour beaucoup de femmes.

Les hommes espéraient parvenir à de meilleures conditions de travail, devenir propriétaire du bateau, pouvoir disposer de transports publics. En général les hommes rêvent d'une amélioration de la production.

Le manque de soins médicaux est considéré aussi bien par les hommes que les femmes comme un problème majeur. Vient ensuite les difficultés de la scolarisation. Beaucoup de papas rêvent de transport scolaire car leurs enfants doivent se rendre à l'école de jour ou à des cours du soir dans un autre village. Les femmes ont dit qu'elles étaient très exposées à la violence, qui peut prendre diverses formes et qui est rendue plus insupportable du fait de leur dépendance financière vis-à-vis du mari.

Les hommes et les femmes ont signalé qu'il n'existe pas d'associations ou d'autres structures communautaires, et attiré l'attention sur les problèmes résultant de l'absence ou l'insuffisance des politiques locales en matière de logement, de santé infantile, d'adduction d'eau, de création d'emplois... Les

femmes ont cité plus particulièrement d'autres facteurs générateurs de désarroi : absence ou perte de son propre logement, pas d'adduction d'eau, deuil, solitude imposée par les distances ou le manque de soutien familial.

Nous avons utilisé le mot *communauté* avec précaution car les rapports de force entre divers groupes sociaux empêchent de considérer la communauté comme une unité homogène où règnent cordialité et esprit de coopération. Des conflits profondément enracinés n'apparaîtront probablement qu'avec le temps, à mesure que le projet se déroule. Il est certain cependant que les ateliers sur les rêves et les pénibles réalités dans la RESEX de Corumbau sont parvenus à mettre en évidence des problèmes sérieux qui ont forcément des répercussions sur la qualité de la vie des communautés : logement, éducation, eau, électricité, état psychologique, désespoir, violence, alcool, drogue... Curieusement cette « rusticité » fait aussi partie de l'attraction touristique.

Ce sont les femmes qui portent le plus lourd fardeau. Dans ces conditions, accomplir toutes les tâches quotidiennes devient de plus en plus difficile, de plus en plus pénible. Il faut aussi parler de la construction de routes. Sur ce sujet, les populations locales et les associations écologistes conservationnistes sont en conflit. La construction d'une route peut être source de menaces pour la région car elle pourrait faire apparaître un tourisme de masse générateur d'effets préjudiciables à l'environnement et aux traditions.

Les enquêtes réalisées ont mis en lumière les contradictions qui existent entre la création d'une aire protégée en vue de préserver un écosystème marin et les droits et intérêts des populations locales. Les mesures particulières relatives à l'aire protégée marine doivent aussi prendre en compte la complémentarité terre-mer et hommes-femmes dans les moyens d'existence de la population.

Les responsables du développement et de la gestion des RESEX devront trouver un juste équilibre entre les intérêts divers et contradictoires des parties concernées. Dans un souci de durabilité, il est particulièrement important de définir des règles pour encadrer les activités touristiques et la répartition des profits qu'elles génèrent, d'une part, mais aussi freiner l'expansionnisme d'autres intervenants économiques dans la région, en particulier la spéculation foncière.

Cela doit s'accompagner d'une participation régulière de la population à la gestion des RESEX, en veillant à la parité hommes-femmes. Ainsi les communautés

pourraient, via cette approche participative, renforcer leurs positions et être capables d'améliorer les conditions de vie des habitants et contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité des écosystèmes.

*Pour contacter Regina, taper:  
rdiciommo@linkway.com.br*

## Union européenne

### Appui aux femmes de la pêche

***Dans la Résolution Réseaux des femmes : pêche, agriculture et diversification (2004/2263 INI), adoptée le 15 décembre 2005, le Parlement européen a demandé aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure reconnaissance juridique et sociale du travail des femmes de la pêche***

**Extrait de la Résolution. Le texte intégral est disponible sur le site <http://www.europarl.eu.int>**

#### *Le Parlement européen*

1. reconnaît le rôle qu'a joué la Commission en accueillant la conférence précitée sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche et en lançant un certain nombre d'actions novatrices, et se félicite de l'intention que manifeste la Commission d'organiser tout prochainement une autre conférence ; considère, toutefois, que les progrès accomplis sont insuffisants;

2. demande à la Commission et aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires afin que le travail accompli par les femmes dans le secteur de la pêche soit davantage reconnu tant sur un plan légal que sur un plan social, encouragé et mieux connu, que les efforts qu'elles consentent afin d'améliorer les conditions de vie de leur famille et de la communauté dans laquelle elles vivent soient appuyés et que soient garantis leurs droits sociaux et économiques, parmi lesquels l'égalité de rémunération, les indemnités de chômage en cas d'interruption (temporaire ou définitive) de l'activité professionnelle, le droit à une pension, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et l'accès aux congés parentaux, l'accès à la sécurité sociale et à des services de santé gratuits, et la protection de la sécurité et de la santé au travail;

3. demande à la Commission de présenter, aussi rapidement que faire se peut, un rapport définissant la nature, l'importance, les objectifs et les activités

des réseaux des femmes dans le secteur de la pêche dans l'ensemble de l'Union européenne, en accordant une attention particulière à la situation dans les nouveaux Etats membres;

4. attire l'attention sur le fait que la participation active des femmes aux diverses activités connexes à la pêche contribue, d'une part, au maintien des traditions culturelles et des pratiques spécifiques et, d'autre part, à la survie de leurs communautés, assurant ainsi la protection de la diversité culturelle de ces régions;

5. conscient que ces réseaux sont essentiellement le fait d'initiatives locales et régionales, demande à la Commission d'examiner les moyens de soutenir, activement et au moyen de mesures concrètes, le développement des réseaux de femmes existants, surtout là où ceux-ci sont moins affermis, ainsi que la création de réseaux là où il n'y en a pas;

6. demande à la Commission d'examiner également quelles mesures elle pourrait prendre pour promouvoir la mise en place d'un réseau des femmes au niveau de l'Union européenne, en accordant une attention particulière à la nécessité d'éliminer les barrières linguistiques;

7. demande à la Commission de mettre en place les canaux nécessaires afin d'améliorer et de diffuser l'information sur la situation des femmes dans les différentes activités qui font partie intégrante du secteur de la pêche ou sont liées à celui-ci en encourageant les recherches sociologiques sur les communautés de pêcheurs ; invite la Commission à soutenir activement les réseaux de femmes existants et la création de nouveaux réseaux, aux niveaux national, régional et local, ainsi qu'à favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques ; souligne dans ce contexte qu'une étroite collaboration avec le futur Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est nécessaire afin de pouvoir déceler plus facilement et combattre plus efficacement les discriminations dont les femmes sont victimes dans ces communautés;

8. demande à la Commission et aux Etats membres de s'engager à adopter les dispositions requises pour éliminer les entraves d'ordre administratif et social qui font obstacle à la pleine participation et à la progression des femmes dans le secteur de la pêche – avec toutes les activités qu'il englobe – par des actions spécifiques en faveur de ce secteur et de veiller au strict respect du principe de l'égalité de traitement et des chances entre hommes et femmes dans tous les domaines et notamment lors de la formation, de l'accès au financement et au crédit, y compris au



microcrédit, etc. en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise;

9. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir davantage de mesures de formation professionnelle et d'éducation principalement axées sur les activités des femmes travaillant dans le secteur de la pêche et de mettre en place des mécanismes destinés à mieux informer ces femmes quant aux possibilités de formation et aux moyens financiers disponibles pour les réaliser;

10. se félicite des dispositions contenues dans le futur Fonds européen pour la pêche, faisant obligation aux États membres d'encourager les actions visant à accroître le rôle des femmes dans le secteur de la pêche, et demande au Conseil d'adopter l'amendement 24 figurant dans la position précitée du Parlement sur le Fonds européen pour la pêche, qui soulignait que des efforts devraient également être encouragés au niveau transnational ; demande néanmoins avec insistance à la Commission de soutenir des projets spécifiques ayant pour objectifs la reconnaissance, l'encouragement et la diversification du rôle de la femme dans les domaines liés à la pêche;

11. exhorte semblablement la Commission à élaborer un projet pilote spécifique qui s'intéresse à la situation particulière des femmes chargées de ramasser les coquillages;

12. estime que les dispositions du Fonds européen pour la pêche devraient permettre de soutenir les activités qui ont jusqu'alors été entreprises à titre bénévole, et demande à la Commission d'examiner

quelles autres sources de financement peuvent être mises à la disposition des réseaux des femmes dans le secteur de la pêche, notamment en matière de micro-crédit;

13. considère par ailleurs qu'une utilisation importante du financement européen en matière de pêche consisterait à associer les réseaux des femmes à des projets étudiant l'incidence de la restructuration sur les activités de pêche et les activités agricoles;

14. invite la Commission à reconduire le programme FEMMES en y incluant les réseaux des femmes employées dans les activités connexes au secteur de la pêche;

15. estime également que les réseaux des femmes ont un rôle important à jouer dans la mise en place de groupes d'action côtière et qu'il devrait y avoir une souplesse suffisante dans le recours aux Fonds structurels pour permettre l'intégration des activités des femmes dans les communautés tributaires de la pêche et des femmes appartenant aux exploitations agricoles des régions côtières;

16. insiste sur la nécessité de renforcer la participation effective des femmes aux organes de représentation, de décision et de consultation du secteur de la pêche, aux niveaux tant européen que national et régional, d'où l'utilité d'une recommandation de la Commission aux organismes compétents afin qu'ils prennent des dispositions en ce sens;

17. considère que les réseaux de femmes peuvent contribuer à améliorer la sécurité en mer et le caractère durable de la pêche, notamment en promouvant la consommation de poisson provenant de la pêche durable et en déconseillant la consommation de poisson ne provenant pas de la pêche durable;

18. demande à la Commission de faire régulièrement rapport au Parlement sur le développement des réseaux des femmes dans le secteur de la pêche et sur la base de financement de ces activités ; invite la Commission à informer périodiquement le Parlement sur l'évolution de la situation de la femme dans le secteur de la pêche;

19. demande à la Commission et aux États membres de revoir la situation des femmes dans les communautés de pêche et d'agriculture aux niveaux européen, national et régional, d'aborder les questions liées à la protection de la santé et aux diverses formes de protection sociale et d'éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes dans les activités de représentation ; propose à la Commission, comme

mesure initiale, de faire une recommandation aux organismes compétents afin qu'ils prennent des dispositions en ce sens;

20. partage les préoccupations des femmes qui travaillent dans le secteur au sujet de la faible présence des jeunes dans les activités de pêche et demande à la Commission d'adopter des mesures pour encourager le travail des jeunes dans ce secteur et assurer ainsi sa pérennité ;

21. invite les personnes engagées dans la formation des conseils consultatifs régionaux à garantir la participation d'une délégation représentative des réseaux des femmes à leurs activités, notamment en ce qui concerne les travaux concernant l'incidence socio-économique de la politique de la pêche ; estime, à cet égard, qu'il importe d'envisager dans quelle mesure les réseaux de femmes peuvent être dédommages des frais qu'ils engagent ;

22. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, aux gouvernements des États membres ainsi qu'aux conseils consultatifs régionaux.

## Union européenne

### Vie du réseau

***Les organisations de femmes de la pêche se sont rencontrées pour renforcer leurs relations***

**Article paru dans le bulletin AKTEA n° 7, février 2006 ([http://www.fishwomen.org/IMG/pdf/aktea\\_7en.pdf](http://www.fishwomen.org/IMG/pdf/aktea_7en.pdf))**

Les scientifiques du programme FEMMES et quelques organisations de femmes de différents Etats (France, Portugal, Espagne, Italie et Pays-Bas) se sont rencontrés les 29 et 30 septembre 2005 à La Laguna, aux îles Canaries. Le but de cette rencontre était de discuter de la suite à donner à l'action menée par le programme FEMMES au cours des trois dernières années. Tous les participant(e)s, en se basant notamment sur les résultats de l'enquête électronique réalisée par le programme au printemps dernier, ont décidé de créer un réseau européen des femmes dans la pêche et l'aquaculture. Les points suivants ont ensuite été étudiés :

### ***Les bases fondatrices du réseau***

L'agenda pour les femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe réalisé dans le cadre du

programme FEMMES constitue la base commune de l'ensemble des organisations et réseaux membres du nouveau réseau européen.



### ***Les objectifs du réseau***

Les organisations et les réseaux des femmes membres du réseau visent à :

- Rendre visible le rôle des femmes dans la pêche, l'aquaculture et les activités connexes ;
- Faire reconnaître la contribution de femmes dans les secteurs de la pêche, l'aquaculture et les activités connexes ;
- Participer aux mécanismes de prise de décisions sur des sujets qui concernent le rôle des femmes dans la pêche ;
- Echanger les expériences, les problèmes et aussi les solutions ;
- Amener les femmes à prendre davantage confiance en elles ;
- Défendre le développement durable des pêches et l'avenir des communautés de pêcheurs ;
- Faire accepter les organisations et réseaux de femmes au niveau politique et institutionnel.

### ***L'adhésion au réseau***

Peuvent adhérer au réseau des femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe :

- Les organisations et réseaux de femmes qui contribuent au renforcement de la condition des femmes dans la pêche, l'aquaculture et les activités connexes en Europe.
- Les femmes de la pêche et de l'aquaculture, à titre individuel.

- Les personnes qui soutiennent les efforts des femmes de la pêche et de l'aquaculture, comme les chercheurs, les formateurs, les fonctionnaires, etc.

Les organisations et les réseaux de femmes sont les principaux membres du réseau européen, les individus ne sont que des membres associés.

### ***Le nom du réseau européen***

Les participants à la réunion ont souhaité garder le nom de la lettre d'information AKTEA (néréide de la mythologie grecque qui symbolise la côte) pour marquer la continuité entre le programme FEMMES et le nouveau réseau. Ainsi, le nom du réseau est : AKTEA Réseau européen : les femmes dans la pêche et l'aquaculture.

### ***Prochaine réunion***

L'association Pénélope, qui représente les femmes dans la pêche de la ville italienne de Ancône, a invité le réseau à tenir sa première réunion à Ancône, à l'occasion du Salon de la pêche, du 25 au 27 mai 2006. Katia Frangoudes est la secrétaire du réseau jusqu'à cette date. Un groupe de travail est constitué pour élaborer les statuts du réseau.

*Vous pouvez contacter le réseau à l'adresse suivante: [network@fishwomen.org](mailto:network@fishwomen.org)*

## **Travail / Inde**

### **Elles y laissent leur santé**

***Les ouvrières de la transformation du poisson en Inde souffrent de nombreuses pathologies***

**Cet article, daté du 8 janvier 2006, a été publié sur le site <http://www.medindia.net/news>**

En Inde, pour préserver la fraîcheur et la qualité des produits issus de la pêche, des milliers de femmes travaillent dans des conditions difficiles, le froid glacial notamment. Le NIOH (Institut national de la santé au travail) basé à Ahmedabad a réalisé une étude montrant que beaucoup de ces femmes vieillissent prématurément.

« Les femmes qui travaillent dans les ateliers de transformation sont originaires d'autres Etats. Au Kerala, il y a des ouvrières sous contrat qui viennent du Tamil Nadu, du Gujarat ou de l'Andhra Pradesh ». Le directeur-adjoint du NIOH, Pranab Kumar Nag, a dit que c'est aussi le cas dans d'autres Etats. La promesse d'un travail régulier attire bon nombre de femmes hors de chez elles ; et au bout du compte,

comme le disait M. Nag en aparté lors du 93<sup>ème</sup> Congrès indien de la Science, elles paient de leur santé. Ces femmes, qui vivent souvent sur place, travaillent entre treize et quatorze heures par jour.

Exécutant toutes sortes de tâches (découpe, décorticage...) et autres gestes pour la transformation de produits de la mer (calmars, algues...), ces femmes souffrent bientôt de multiples problèmes de santé : mal de dos, asthme associé à un problème de protéines, phénomène de Raynaud (un dérèglement touchant les vaisseaux sanguins dans les doigts, les orteils, les oreilles et le nez).

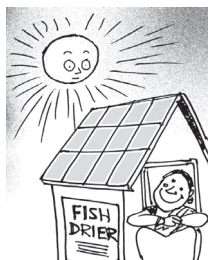
Une enquête par sondage a fait apparaître qu'environ un tiers des 800 000 à 900 000 femmes travaillant dans ce secteur sont atteintes de cette pathologie, qui est une chose plus courante chez les personnes vivant dans des climats plus froids. Ce phénomène engendre des dégâts permanents pour la peau, et dans certains cas l'extrémité d'un os devient visible, dit M. Nag. Très souvent, ces femmes souffrent de douleurs au dos bien qu'elles n'aient qu'entre 18 et 25 ans. Après seulement deux années de travail, beaucoup se plaignent de problèmes de santé, essentiellement provoqués par les longues heures de travail, sans vêtements adaptés et dans des températures de -12 à -14 degrés, condition nécessaire pour préserver la fraîcheur du poisson.

Des études menées essentiellement au Kerala et au Gujarat font apparaître que la vie de travail de ces personnes est très courte et ne va pas au-delà des 30 ans. Des études plus vastes sont prévues en Andhra Pradesh, au Tamil Nadu, en Orissa et au Maharashtra dans le cadre d'efforts d'identification de la problématique.

« Nous proposons également des mesures correctives, dont l'amélioration des conditions de travail et des méthodes de traitement du poisson selon des critères scientifiques », a précisé M. Nag. L'Institut, qui analyse l'impact des divers métiers et des conditions de vie sur la santé, étudie différentes sortes de gants et autres équipements susceptibles d'améliorer la protection des ouvriers.

Rattachées au ICMR (Conseil indien de la recherche médicale), les études du NIOH font apparaître que dans les ateliers de transformation il y a un manque de contrôle car ils ne sont pas soumis à la réglementation relative aux établissements industriels. Alors on ne peut pas faire grand-chose en ce qui concerne les conditions de travail, notamment les longues heures pour lesquelles les femmes touchent un salaire bien trop faible.

## Nouveauté / Inde



**L'énergie solaire rend  
les femmes plus fortes**  
*Des séchoirs solaires pour  
des femmes de la pêche au  
Tamil Nadu, Inde.*

Cet article, rédigé par  
TM Veeraraghav, a été diffusé dans CNN IBN  
News, 6 février 2006 ([http://www.ibnlive.com/  
article.php?id=4950&section\\_id=3](http://www.ibnlive.com/article.php?id=4950&section_id=3))

Dans les quartiers de pêcheurs de Chennai, un séchoir solaire pour le poisson apporte une révolution qui pousse de plus en plus de femmes de la transformation à adopter des procédés scientifiques, ce qui fournit des moyens d'existence à de nombreuses personnes. Le projet a démarré dans le district de Cuddalore qui avait été frappé par le tsunami.

Le *Karuvadu*, un poisson séché, est un met apprécié que Mme Thangapapa, âgée de 70 ans, a préparé toute sa vie. Elle achète le poisson et l'étend sur le sable pour le faire sécher. L'opération prend une ou deux journées bien ensoleillées. C'est une façon de procéder peu hygiénique. Mais maintenant les choses changent avec l'arrivée du nouveau séchoir solaire.

« Si on fait sécher du poisson dehors, il faut cinq personnes pour le surveiller, sinon les corbeaux et les chiens mangent le poisson. Maintenant il suffit juste de le mettre dans le séchoir et quatre heures après c'est prêt. C'est propre et plus hygiénique » dit Mme Thangapapa. Avec le séchoir solaire, elle produit deux fois plus de *karuvadu* dans le même laps de temps. Il lui suffit de positionner le poisson sur les plateaux et de mettre le tout dans le séchoir solaire. Elle fait partie d'un groupe d'entraide qui a acheté, avec l'appui d'une ONG, un séchoir pour une somme de 250 000 roupies (environ 5 000 dollars US). Cela a encouragé plus de femmes de ce quartier à faire comme Thangapapa.

Janani, une autre femme de la pêche, s'exprime : « J'étais au chômage avant. Avec cette machine, j'ai également commencé à aider les autres. Cela me permet de gagner de l'argent, et maintenant nous voulons mettre ce poisson en sachets pour le vendre ».

Après le succès de ce projet dans la région de Cuddalore, la société qui fabrique ce séchoir prévoit, avec l'appui de diverses ONG, d'installer plus de machines de ce genre dans les quartiers de pêcheurs de la ville.

**YEMAYA**

Letter de l'ICSF sur les Questions de  
Genres dans la Pêche

**publié par**

Collectif international d'appui aux travailleurs de  
la pêche

27 College Road, Chennai 600 006, Inde

Tél : 91 44 2827 5303

Fax : 91 44 2825 4457

E.mail : [icsf@vsnl.com](mailto:icsf@vsnl.com)

Site Internet : <http://www.icsf.net>

**préparé par**

Chandrika Sharma

**traduction**

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

**imprimé par**

Sri Venkatesa Printing House, Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.